
Certification complémentaire pour le domaine danse.

Rapport du jury de la session 2024

Préambule

Le jury tient à souligner que l'examen a pour objectif de constituer un vivier de professeurs experts des enseignements en Danse pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement. Ces experts ont pour vocation à enseigner dans des établissements accueillants des dispositifs d'enseignement de spécialité art-danse ou d'option art-danse, ils peuvent prétendre à participer aux mouvements spécifiques liés à des postes spécifiques en danse, ils sont également amenés à participer aux jurys d'examens ou de concours et peuvent aussi être sollicités à former d'autres collègues.

S'il contribue à valoriser un parcours professionnel consacré au développement de l'enseignement de la danse en partenariat, l'examen ne peut se réduire à une simple validation d'actions réalisées. L'expérience acquise des candidats dans la mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique et culturel doit être mise au service de la construction d'une véritable démarche d'enseignement capable de s'inscrire dans différents contextes et sur l'ensemble du cursus de formation de l'élève, de la maternelle au baccalauréat.

Il est impératif que les candidats, quels que soient leur lieu ou leur discipline d'exercice, démontrent leur aptitude à assumer, en responsabilité, un enseignement optionnel Danse et/ou un enseignement de spécialité Danse (de la connaissance des textes officiels régissant les programmes à la mise en œuvre concrète de séquences d'enseignement en partenariat avec les structures culturelles et les artistes). Si la connaissance des textes officiels est souvent connue des candidats, les mises en œuvre possibles sont souvent méconnues. Il peut y avoir également une méconnaissance des différents partenaires et des leviers à disposition pour mettre en place un tel enseignement.

Pour cette session, 21 candidats ont envoyé un rapport dans les délais précisés par l'arrêté fixant les modalités d'organisation de la certification complémentaire.

20 candidats se sont présentés à l'épreuve. Le jury relève que même si les professeurs d'EPS sont majoritaires, les disciplines de formation sont variées. Les candidats sont issus des lettres modernes, des arts plastiques, des sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales, philosophie, anglais mais également professeur des écoles.

Cinq candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à dix et ont donc été admis à l'examen. Ce taux de réussite doit inciter les candidats qui se présentent à ne pas négliger la préparation des épreuves.

Rappel de l'épreuve

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'exposé et l'entretien prennent appui sur un rapport transmis par le candidat au service interacadémique des examens et des concours. Le jury en dispose pour préparer et conduire l'entretien. **Il n'est pas soumis à notation.**

Textes de référence : article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié successivement par les arrêtés du 27 septembre 2005, du 30 novembre 2009 et du 6 mars 2018.

La composition du jury

Le jury était composé de personnels variés : inspecteurs, professeurs, experts du domaine permettant de s'appuyer sur l'expertise de chacun afin de cerner au mieux les compétences des candidats avec des regards complémentaires.

Constats généraux sur la certification

L'évaluation des candidats à la certification complémentaire en danse révèle un ensemble de points forts et de lacunes qui méritent une attention particulière pour améliorer la préparation des candidats.

1. Préparation des candidats

La préparation des candidats à l'examen demeure globalement hétérogène. Certains candidats montrent une bonne connaissance théorique des enjeux de l'enseignement artistique et culturel, mais peinent à traduire ces connaissances dans des propositions concrètes. À l'inverse, d'autres candidats se heurtent à un déficit de réflexion théorique sur les fondamentaux de l'enseignement artistique.

En somme, cette disparité souligne l'importance d'une meilleure préparation en amont, incluant :

- Une appropriation approfondie des référentiels et programmes officiels.
- Des mises en situation pratiques intégrant des dimensions pédagogiques et chorégraphiques adaptées à différents publics.
- Une réflexion spécifique pour renforcer les liens entre théorie et pratique.

2. Motivation des candidats

La motivation des candidats constitue un aspect central de leur démarche, bien que les attentes varient considérablement :

- Certains cherchent à valider une expérience déjà significative en danse ou à légitimer un savoir-faire professionnel.
- D'autres aspirent à intégrer des enseignements artistiques ou à enrichir leur parcours personnel.

Toutefois, une partie des candidats semble davantage orientée vers une valorisation de leur propre parcours que vers une réflexion pédagogique articulée autour des besoins des élèves. Cette orientation limite parfois leur capacité à proposer une démarche d'enseignement artistique cohérente et adaptée.

Pour répondre à ces enjeux, il serait judicieux d'insister sur l'importance de la posture éducative et sur la mission d'accompagnement des élèves dans le développement de leur sensibilité artistique.

3. Qualité des prestations orales

L'exposé du candidat prend appui sur sa formation, ses expériences de mises en œuvre de projets d'éducation artistique en partenariat, ses pratiques personnelles, ses publications... Il peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations, effectués à titre professionnel ou personnel.

Un exposé bien préparé révèle, par l'analyse d'une pratique professionnelle, la compétence à se projeter en tant qu'acteur de l'encadrement d'un enseignement optionnel et/ou de spécialité, en prenant appui sur les programmes en vigueur. Il donne également l'occasion de présenter la construction d'un parcours de formation proposé aux élèves sur leur cursus pour répondre aux enjeux d'une formation artistique et culturelle initiée dans un cadre scolaire en lien avec des partenaires et qui se poursuit tout au long de la vie.

L'entretien succède à l'exposé et doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes, sa culture artistique et les principes essentiels touchant à l'organisation de l'option choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements.

Les prestations orales des candidats témoignent d'une préparation souvent sérieuse, bien que perfectible sur plusieurs aspects :

- Si les exposés sont généralement structurés, ils tendent à redonder avec les éléments déjà développés dans les dossiers écrits, ce qui limite leur intérêt.
- Les échanges avec le jury sont parfois détournés ou insuffisamment approfondis, traduisant une difficulté à ajuster leurs réponses aux questions posées.

- Une candidate a particulièrement brillé par sa capacité à mobiliser son expérience et son expertise, mais cette excellence reste l'exception. La candidate a favorisé l'expression de propositions précises portant sur l'organisation et l'animation pédagogiques, inscrites dans une finalité d'éducation artistique et culturelle dans l'articulation de ses dimensions pratique et culturelle.

Pour améliorer cet exercice, il est essentiel que les candidats :

- Préparent un contenu oral complémentaire et non redondant avec leur dossier. L'exposé n'apporte aucune plus-value s'il n'est qu'une simple redite du rapport écrit.
- S'entraînent à défendre leurs idées tout en faisant preuve d'adaptabilité dans leurs réponses aux jurés.
- S'appuient sur une démarche d'enseignement dédiée à la formation de l'élève.
- Anticipent la notion et les principes de l'interdisciplinarité souvent évoqués.
- s'appuyant sur un partenariat explicitent leur démarche et les actions et ne restent pas sur de l'implicite.
- ancrent ses propositions dans un parcours de formation qui intègre la bonne prise en compte des différents dispositifs artistiques existants dans l'École.
- soient capables de justifier et d'expliquer dans l'échange la réelle plus-value éducative d'un enseignement optionnel ou de spécialité danse.

4. Qualité des rapports écrits

D'au plus cinq pages dactylographiées, précise d'une part, les titres et diplômes obtenus, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et présenté, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels le candidat a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, **comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.**

Les dossiers écrits, bien que souvent construits et soignés, reflètent un niveau inégal en termes de contenu.

- Certains rapports peinent à mettre en valeur les compétences spécifiques requises pour enseigner la danse, ou à démontrer une réelle motivation à assumer cette responsabilité.
- Les meilleures productions montrent une maîtrise des références culturelles, une réflexion pédagogique ancrée dans les programmes, et une prise en compte des spécificités de l'éducation artistique.
- Cependant, beaucoup de dossiers manquent de propositions pédagogiques concrètes et applicables auprès des élèves, qu'elles soient déjà réalisées ou envisagées.

Le jury insiste sur la nécessité d'intégrer davantage :

- Des réflexions critiques sur les œuvres ou pratiques chorégraphiques abordées.
- Des plans pédagogiques réalistes, adaptés aux besoins et niveaux des élèves.
- L'élève dans les propositions, que fait-il ? Qu'apprend-il ? Quel est son rôle ?
- L'action et le rôle dans l'enseignant avec le partenaire ou l'artiste.

Recommandations générales

Face aux observations relevées, le jury propose plusieurs axes d'amélioration pour renforcer la qualité globale des candidatures et la pertinence de cette certification :

1. Renforcer la formation préalable

Il apparaît essentiel de structurer un parcours préparatoire à l'épreuve, comprenant :

- Une réflexion sur les fondements théoriques et les enjeux de l'enseignement artistique et chorégraphique.
- Des ateliers pratiques pour élaborer (ou observer un expert) des projets pédagogiques et développer des compétences de médiation artistique.
- Un travail sur la maîtrise des références culturelles, avec un accent sur les œuvres chorégraphiques majeures et leur contextualisation dans les programmes.

2. Encourager une approche complémentaire entre écrit et oral

Le jury rappelle que l'entretien ne doit pas être une simple répétition du dossier. Les candidats doivent être en mesure de :

- Enrichir leur propos à l'oral par des exemples, anecdotes ou réflexions inédites.

- Répondre avec pertinence et souplesse aux questions du jury.

3. Soutenir les candidats les moins expérimentés

Pour pallier le manque d'expérience professionnelle ou de culture chorégraphique chez certains candidats, nous incitons les candidats à se rapprocher des établissements proposant ce type d'enseignement pour questionner les experts et assister dans la mesure du possible à certaines leçons/dispositifs.

Des formations ou dispositifs de sensibilisation et d'information existent également via certains plans académiques de formation.

Conclusion

La certification complémentaire en danse constitue une opportunité précieuse pour valoriser et structurer l'enseignement artistique au sein des établissements scolaires. Néanmoins, son succès repose sur une meilleure préparation des candidats. En articulant théorie, pratique et pédagogie, il est possible de développer une génération d'enseignants en danse, aptes à relever les défis d'un enseignement artistique ambitieux et inclusif.

Afin de préparer l'examen, il est conseillé :

- D'entretenir une culture artistique et chorégraphique solide (fréquentation des salles de spectacle, lecture d'ouvrages spécialisés), et une pratique personnelle (stages de formation continue, stages des structures culturelles, spectacles, expositions, fréquentation des théâtres...)
- De connaître les programmes de l'enseignement optionnel et de l'enseignement de spécialité Danse.
<https://eduscol.education.fr/1699/programmes-et-ressources-en-danse-voie-gt>
- D'entretenir une culture didactique de l'enseignement de la danse à l'école, dans sa dimension pratique et sur le plan de l'articulation pratique-théorie.
- Outils pédagogiques et vidéos en ligne :
<https://www.numeridanse.tv/accueil>
www.data-danse.fr
www.passeursdedanse.fr
- De s'informer sur le fonctionnement des classes de l'enseignement optionnel ou de spécialité danse, de se déplacer dans les établissements, de solliciter des enseignants pour proposer des mises en œuvre cohérentes et concrètes et éventuellement de les rencontrer ou d'observer les élèves in situ.
- D'envisager des approches interdisciplinaires et d'ouverture sur d'autres arts.
- D'identifier les différents partenaires et ce qui peut se construire avec eux dans un établissement scolaire dans le cadre du Parcours Educatif d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)
- Connaître les outils comme ADAGE et l'actualité avec le PASS Culture.

Quelques ressources supplémentaires :

- La page Education Artistique et Culturelle du ministère de l'Education Nationale
<https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>
- Centre national de la Danse :
<https://www.cnd.fr/fr/>
- Site Eduscol « Donner corps à la pratique de la danse en milieu scolaire » :
<https://eduscol.education.fr/3776/donner-corps-la-pratique-de-la-danse-en-milieu-scolaire>
- Rapport de l'IGESR sur l'Etat des lieux de la danse en milieu scolaire de mai 2021 :
<https://www.education.gouv.fr/mission-arts-plastiques-photographie-danse-volet-danse-323549>